



COMITE TECHNIQUE UNIQUE PLENIER

13 AVRIL 2022

I - Désignation du secrétaire adjoint de séance

M. Olivier HANNEDOUCHE, préside la séance

Secrétaire adjoint de séance : Sébastien BEUDAERT – FO

Déclaration préalable : CFDT-VNF

En réponse à la déclaration, La direction a informé les élus que le dispositif complet sur la transformation numérique ainsi que l'accompagnement du personnel seront présentés au prochain CTU plénier.

La CFDT-VNF s'inquiète sur ce projet qui avait été annoncé pour mars, puis avril et maintenant pour fin mai. En effet, un grand nombre d'agents ne sont toujours pas équipés en matériel à ce jour et n'ont aucune visibilité sur le calendrier. La CFDT-VNF a signalé avoir entendu dire qu'un centre de la DT Strasbourg ne serait pas équipé de smartphone. Elle rappelle la difficulté des PC partagés (1 PC pour 10) et l'urgence quant au déploiement des équipements afin que les agents puissent avoir accès à ces outils sans remise en cause de leur organisation de travail. La priorité doit être portée sur la DT CB, désignée pour réaliser la phase test du vote électronique début juin. D'ici là, il faut la garantie que ça fonctionne

La direction a indiqué que l'ensemble des personnels non équipés le seront (ordinateur ou tablette ou smartphone). La transformation numérique sans outil ne pourra pas se faire. 1350 agents recensés auront un smartphone (aujourd'hui ils ont accès à un matériel partagé). La direction a précisé que 100 personnes seront mobilisées pour accompagner les personnels. La commande est en cours de préparation (d'où le report de mars à mai pour la commande du matériel). Le matériel sera enrôlé dans un 1er temps par Bouygues puis avec les équipes informatiques. Il y aura la préparation de l'appareil puis l'acheminement et l'accompagnement de l'agent (un support sera prévu). Un binôme informatique-RH est prévu pour une formation de base. La remise du matériel est prévue entre début mai et juin.

Avec le déploiement du portail « VNF et moi », on ne parlera plus d'outils mais de services, le but étant de changer la logique car il est compliqué de s'y retrouver. Tous les services ne seront pas opérationnels de suite, la priorité de cette année étant portée sur les services de base. VNF ne souhaite pas un établissement à 2 vitesses d'où cette inscription dans la durée.

A ce jour, plus de 2500 agents se sont déjà connectés au Campus. Il faut accompagner les outils par une simplification de nos services. Il y a encore beaucoup trop de validations et de contrôles.

La CFDT-VNF a rappelé le cas des assistantes qui, du jour au lendemain, se sont vues retirer l'accès à Notilus au profit de leurs managers qui doivent désormais gérer eux-mêmes leurs déplacements et les frais afférents. En contrepartie, elles se sont vues attribuer d'autres missions sans pour autant qu'elles soient reconnues à travers leurs fiches de poste. La façon et la méthode sont à revoir. Il faut

prendre le temps d'expliquer les outils. Elle a indiqué par ailleurs que ça fait 5 ans que le DG s'était engagé à faire une étude comparative sur helpdesk et ALD (étude financière et qualitative) et s'interroge sur l'état d'avancement de cette demande, dont le but est d'objectiver les choix réalisés.

C. LALOYER a indiqué qu'une étude est en cours de réalisation sur CAMIL (qui n'est pas encore déployé dans toutes les DT), mais pas sur Helpdesk.

La CFDT-VNF regrette de constater que le DG n'a, une nouvelle fois, pas tenu son engagement, l'étude Helpdesk ayant été évoquée à chaque rencontre avec les OS.

La direction s'est engagée à inscrire un point à l'ordre du jour du prochain CTU plénier sur les trois études comparatives (ALD, le HELPDESK et CAMIL).

La CFDT-VNF a proposé la mise en place d'une cellule de concertation entre les cellules informatiques et les personnels concernés dans les services (7 DT + siège). Les questions posées et les inquiétudes seraient listées dans un compte-rendu accessible à tous.

C. LALOYER a indiqué qu'un déplacement dans les DT a déjà été réalisé et qu'une synthèse générale a été faite et transmise au chef des cellules informatiques. **Il s'est engagé à adresser le document aux OS.** Depuis octobre 2020, un travail de concertation est réalisé.

La CFDT-VNF a alerté sur le sentiment que 3 scénarii ont été présentés mais que le choix est déjà fait.

C. LALOYER a indiqué que rien n'est acté. Un travail sur des processus et leur dimensionnement est en cours afin de permettre d'adopter une organisation.

La CFDT-VNF a signalé que le calendrier envisagé par La direction est trop serré au vu des jours fériés de mai et des congés estivaux à venir. Les scénarii seront actés en juin alors qu'il reste encore beaucoup d'inquiétudes à lever et que les personnels ne sont ni équipés, ni prêts. Les agents doivent pouvoir s'exprimer et La direction doit savoir écouter si elle veut que son projet aboutisse.

S'agissant du pouvoir d'achat des personnels, **la CFDT-VNF** a proposé l'octroi d'un « chèque carburant » aux personnels et a demandé la budgétisation et la planification de l'augmentation des titres restaurant pour les agents publics. Elle a rappelé que si le contrôleur général avait vocation à émettre un avis, il appartient au DG de porter des sujets auprès du ministre du budget.

La direction a accepté de réaliser un chiffrage sur les propositions de la CFDT-VNF et fera une contre-proposition dans la limite du possible. Les discussions seront faites lors d'une réunion informelle. Enfin, s'agissant de la semaine de 4 jours, elle n'émet pas de position de principe et reviendra sur le sujet.

II - Approbation des procès-verbaux

Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2021
Sous réserve des ajustements : APPROUVE à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2021
Sous réserve des ajustements : APPROUVE à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 décembre 2021
Sous réserve des ajustements : APPROUVE à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 17 février 2022
Sous réserve des ajustements : APPROUVE à l'unanimité

La CFDT-VNF a demandé à La direction de transmettre les versions définitives des PV et d'y joindre un tableau de suivi des actions sur la base des engagements pris en séance.

LA DIRECTION a refusé la demande d'un tableau de suivi, les équipes ne pouvant pas assurer cette charge de travail supplémentaire.

III - Information et consultation

Point 1° - Information sur l'évolution de La direction des systèmes d'information et de la transformation numérique

Présentation par Christophe LALOYER

LA DIRECTION a annoncé qu'il s'agissait d'un dispositif complet qui se fera sur la durée, un dispositif d'accompagnement du personnel sur la transformation numérique sera mis en place début mai.

La démarche fait suite à la création de la DSIN : comment travailler avec les équipes informatiques du siège et des DT ? Selon **la direction**, il faut instaurer de la cohérence.

Le contexte et les enjeux de la DSIN :

- La démarche adoptée,
- Le point d'entrée : les missions à couvrir pour répondre aux enjeux,
- Les évolutions étudiées,
- L'inclusion forte de l'accompagnement humain,
- Les prochaines étapes.

C. LALOYER a indiqué l'urgence d'accélérer la transformation numérique. Tout est à créer sur ce sujet, avec la mise en sécurité de l'établissement. La politique de l'état est l'externalisation des systèmes informatiques.

La CFDT-VNF a relayé un problème lié au logiciel MAINTA observé dans toutes les DT dans lesquelles il est déployé. Le logiciel est conçu pour la maintenance industrielle, or l'interface s'avère compliquée, car il ne répond pas aux besoins de l'établissement dans les missions quotidiennes. Le coût de ce logiciel est énorme. Aussi, la CFDT-VNF a interrogé La direction sur le développement de son propre logiciel.

La direction a indiqué qu'un travail de réurbanisation est à faire en lien avec les axes stratégiques. Que faut-il mettre en place pour accompagner la modernisation de l'établissement ? Il y a une multiplicité d'outils à VNF qui remplissent les mêmes fonctions. Aussi, un audit sur les aspects maintenance doit être mis en place.

La CFDT-VNF déplore le manque de concertation entre les personnels en charge du pilotage de ces outils et les utilisateurs. Si celui-ci ne convient pas, il ne sera pas ou mal utilisé. Aussi, elle souligne l'importance de recueillir les retours de l'utilisateur final.

La direction a indiqué que la conception des nouveaux outils en cours est menée en lien avec les experts dans le domaine. Il faut changer notre façon de travailler : mettre en place un système d'information moderne, utilisé par tous et en toute sécurité. Les enjeux à court et moyen terme ont été établis en co-construction.

En réponse à une question de la CFDT-VNF sur les ressources, **C. LALOYER** a indiqué qu'au total il y a eu 13 recrutements en création depuis avril 2020. Pour 2022, 6 recrutements en plus sont prévus sur des postes vacants. De plus, il a précisé que la maintenance et la sécurité vont se complexifier. Il y aura 2 grands serveurs au sein de l'établissement. L'idée est de supprimer tous les téléphones fixes.

La CFDT-VNF a rappelé qu'en fin de gestion dans les services comptables, certaines personnes accèdent difficilement aux applications (problème d'accès au serveur ou de bande passante).

C. LALOYER a répondu que l'externalisation des serveurs est prévue (hébergement type OVH ou similaire). Il faut sécuriser et optimiser les ressources. Par ailleurs, une augmentation des ressources de support est prévue pour absorber les demandes. Il y aura un standard informatique industriel. Ce sera une DSI à 2 points d'entrée. Le numérique dépasse les frontières des DT. L'idée est d'avoir un seul système d'information.

La CFDT-VNF est revenue sur les points d'entrée. Dans la réalité, CAMIL n'est pas toujours très réactif. En cas de problème, la résolution peut prendre du temps. Le réflexe est d'appeler la cellule informatique qui intervient plus rapidement. Si demain la cellule informatique n'intervient plus, comment seront traités ces problèmes ?

C. LALOYER a indiqué qu'il existera toujours un service de proximité et souligne que les statistiques concernant CAMIL ne sont pas mauvaises.

La CFDT-VNF a relevé une inquiétude des utilisateurs qui n'auront plus les points d'appui. Les conditions de travail pour les personnels Helpdesk/CAMIL ne sont pas optimums (turn over important). C'était plus simple quand le service était internalisé. Une analyse sur l'aspect qualitatif doit être menée. Les statistiques ne sont pas représentatives : le billet est clôturé rapidement, parfois même sans avoir proposé de solution.

La direction a indiqué qu'un passage en COMEX du scénario retenu était prévu le 18 mai. Si le COMEX est d'accord, le scénario sera mis en place.

La CFDT-VNF a demandé si le calendrier allait être décalé, celui-ci étant serré.

La direction a précisé que deux séances de travail sont prévues les 27 avril et 4 mai. Un séminaire avec les équipes sera également organisé.

La CFDT-VNF a demandé s'il n'était pas préférable d'avoir l'avis du collectif sachant avant l'arbitrage définitif qui doit être validé en COMEX.

La direction a répondu que le choix du COMEX portera sur le processus, le collectif travaillera sur la trajectoire.

Point 2° - Point d'information sur les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein du CSA Central et des CSA locaux

Présentation par Thierry DRUESNES

Cette présentation n'appelle aucun commentaire.

Point 3° - Consultation sur le projet de décret relatif aux comités sociaux d'administration de Voies navigables de France

La publication du décret CSA fait suite à la loi de la transformation publique qui a modifié le code des transports (en 2014 décret concernant le CTU codifié au code des transports).

La structuration des instances a été votée par le parlement. Il faut maintenant aménager les instances en vue des élections de décembre.

Le point du jour porte sur la présentation du décret. L'étape suivante sera le passage au conseil d'Etat en mai ou juin en vue d'une signature du décret au début de l'été (nouveau gouvernement) puis une publication au Journal Officiel.

DESCRIPTIF DU DECRET

CSA Central

Comment à VNF définir les compétences centrales et locales ?

En 2014, le central était compétent pour tout ou partie des questions concernant le personnel de VNF. A l'usage, cela était compliqué à mettre en place.

Dans le nouveau décret, le CSA Central reste compétent pour tous les personnels dès lors que cela concerne au moins 3 DT ou 2 DT quand il y a modification du périmètre géographique d'une DT (ici le siège est considéré comme une DT).

T. DRUESNES a répondu que les questions institutionnelles ainsi que l'ensemble de l'organisation à VNF seront traitées au niveau central pour ensuite être étudiées au niveau local.

La CFDT-VNF a fait remarquer que le positionnement des 2 instances peut être diamétralement opposé et donne l'exemple d'un transfert d'équipes de maintenance d'une DT à l'autre : selon la DT, le vote pourrait être « favorable » ou « défavorable » (surcharge/baisse de travail).

En CSA seront évoqué le droit social et les consultations concernant les personnels publics et privés. Celui-ci sera composé de 12 titulaires et 12 suppléants (20 publics et 4 privés).

Cette composition est en discussion avec la DGAFP (le nombre ne pose pas de problème mais elle souhaiterait que ce nombre ne soit pas indiqué pour être revu à chaque élection).

Ci-après quelques indications supplémentaires concernant le CSA :

- Le personnel public constitue un collège unique,
- Collège unique : il faut appliquer la règle de la fonction publique sauf les règles pour être électeur ou éligible qui restent celles du code du travail.
- Elections pour 4 ans,
- Règles de fin de mandat spécifiques pour chaque catégorie de personnel,
- Règles de remplacement de représentants,
- Le fonctionnement est basé sur celui de la fonction publique (sauf si le vote concerne un salarié protégé : ce sera voté en bulletin secret),
- Dans les CSA de fonction publique il n'y a pas de recours à un expert. Les moyens sont ceux prévus dans la fonction publique : toutes les expertises lourdes seront dans la partie santé et sécurité.
- Au CSA central, il y aura pour le collège de droit public, un décompte par DT qui déterminera la représentativité dans les CLAS de chacune des DT.

Commission santé sécurité au travail (CSST) : les compétences sont celles de la fonction publique. Il a été demandé que le nombre de représentants soit identique à celui du CSA (12).

Les titulaires seront choisis parmi les membres du CSA central. Les suppléants sont choisis librement par les OS.

Commission des droits des salariés (CDS) : elle garde les compétences issues du code du travail pour les salariés privés : délégués du personnel et gestion des activités sociales et culturelles. Les bases de subvention restent identiques à celles de la FDDP.

La CDS sera composée de 8 titulaires et 8 suppléants : 2 titulaires et 2 suppléants seront membres titulaires du CSA et les autres seront désignés par les OS sur la base des résultats du collège.
Fonctionnement : 1 secrétaire permanent et un trésorier.

La CFDT-VNF a demandé s'il y aura nécessité de clôturer les comptes pour assurer le changement de nom de la FDDP et de revoir le contenu de l'avenant à la convention collective.

T. DRUESNES a répondu qu'il y aurait un toilettage à faire.

La CFDT-VNF a demandé si ce changement aurait un impact sur les moyens de fonctionnement et le budget de la FDDP.

O. HANNEDOUCHE a répondu que non.

T. DRUESNES a précisé que le parlement a prévu que les droits et devoirs de la FDDP soient transmis à la CDS.

CSA local

Un CSA local sera mis en place dans chaque DT et au siège. Il sera informé et consulté sur les questions concernant le personnel de la DT.

Quand le sujet concerne 2 DT, il y a la possibilité de réunir en même temps les 2 CSA locaux. Les 2 CSA locaux émettront alors un vote séparé.

La CFDT-VNF a souligné que les sujets DIMOA sont aujourd'hui discutés au niveau national, ils le seront demain en local. Actuellement le national (CTU plénier/CSA Central) est consulté pour l'organisation, l'organigramme ou le fonctionnement de la DIMOA et les sujets sont déclinés en CTU de proximité/CSA local pour consultation sur les impacts territoriaux. Aussi, dans la prochaine configuration, il n'y aura plus de vue globale sur la DIMOA ce que la CFDT-VNF regrette.

T. DRUESNES a précisé que le CTUP était compétent sur divers sujets. Des dispositions de la fonction publique ont été reprises dans un article indiquant les sujets qui devaient être débattus en CSA local. Concernant le CSST local, si un sujet concerne une majorité de personnel privé, l'inspecteur du travail doit être invité en plus de l'inspecteur SST.

La CFDT-VNF a rappelé l'engagement pris par A. VIALLE d'organiser une réunion avec un inspecteur du travail sur l'écrêtage des heures supplémentaires et demande si celle-ci est programmée.

O. HANNEDOUCHE a répondu qu'il n'y avait aucune raison à le faire.

La CFDT-VNF s'interroge sur les conséquences des élections présidentielle et législative, notamment sur le périmètre du MTE qui pourrait évoluer dans de futurs arbitrages.

T. DRUESNES a indiqué que le ministre de la fonction publique peut décider, en cas de gros mouvements ministériels, de décaler la date des élections.

S'agissant de la politique du réassort, **la CFDT-VNF** a souligné le travail de recensement des données personnelles à faire (mails et numéro de téléphone personnels) et a demandé si ce travail avait commencé.

T. DRUESNES a indiqué que celui-ci serait engagé en mai/juin et qu'il n'y avait pas utilité pour la DT en test.

La CFDT-VNF a précisé que vu l'importance de la politique de réassort, il convient d'établir un indicateur de suivi pour la collecte des données afin de s'assurer que toutes les personnes ont pu communiquer leurs données personnelles.

IV - Questions diverses

La CFDT-VNF a souhaité revenir sur le déploiement du CAMPUS VNF et a rappelé la nécessité de former les personnels tout en leur dégageant du temps pour le faire. Certains chefs d'équipe n'ont pas été formés sur l'outil alors qu'ils doivent l'utiliser pour les entretiens professionnels de leur équipe.

La direction a précisé qu'elle ferait à nouveau un point avec les SG concernant les personnels non habitués à utiliser les outils informatiques. Elle a précisé qu'un retour d'expérience sera réalisé vers mai/juin sur les entretiens professionnels dématérialisés.

La CFDT-VNF a demandé la transmission d'un calendrier reprenant l'ensemble des réunions de négociations (NAO et commissions) à venir.